



Cité de Loretteville

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CITÉ DE LORETTEVILLE

Règlement Numéro Sept cent vingt-quatre (724)

AMENDANT LE REGLEMENT 298 RELATIF AU ZONAGE
EN CREANT UNE NOUVELLE ZONE HC SUR LA RUE
COOK AU NORD-OUEST DE RUE PERE CHABANEL

CONSIDERANT la requête transmise le 29 mai 1972 au Conseil municipal par un groupe de propriétaires demeurant dans la partie Ouest du quartier domiciliaire à l'arrière de l'Hôpital St-Ambroise, à l'effet de modifier le règlement de zonage sur la rue Cook afin de remplacer la zone CA-11 au Nord de la rue Père Chabanel par une zone HC uni et bifamiliale;

CONSIDERANT que dans le secteur proposé il ne reste que quatre (4) terrains non construits, soit les lots 744-1-117, 744-1-118, 744-1-119 et 744-1-120 du cadastre St-Ambroise division Cité de Loretteville;

CONSIDERANT l'avis légal reçu de nos procureurs Flynn et Associés en date du 9 juin 1972 concernant l'amendement au zonage demandé;

CONSIDERANT qu'un avis de la présentation du présent règlement a été donné lors d'une séance antérieure de ce Conseil en date du 12 juin 1972;

EN CONSEQUENCE, il est par le présent règlement décrété comme suit:

1.- Le règlement municipal 298 relatif au zonage et à l'usage des terrains, etc., déjà amendé est de nouveau modifié pour créer sur la rue Cook, au Nord-Ouest de la rue Père Chabanel, une nouvelle zone HC comme suit:

"Une nouvelle zone HC est créée sur la rue Cook au Nord-Ouest de la rue Père Chabanel sur les lots 744-1-117, 744-1-118, 744-1-119 et 744-1-120, 744-11-6 et 744-11-5 du cadastre officiel de la Paroisse St-Ambroise de la Jeune Lorette (division Cité de Loretteville) conformément au plan ci-joint qui demeure attaché à ce règlement pour en faire partie intégrante.

Cette zone est nommée HC-31"



Règlement Numéro 724 SUITE

2.- Le premier alinéa de l'article 17 du règlement no 298 est remplacé par le suivant:

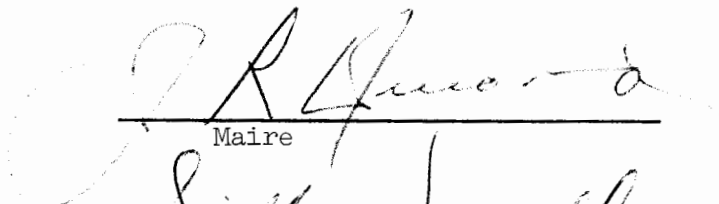
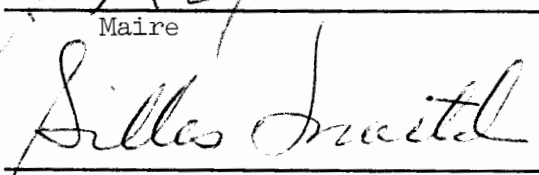
"Le territoire de la municipalité est divisé en 103 zones, soit:

- 4 zones classées HA
- 11 zones classées HB
- 31 zones classées HC
- 16 zones classées HD
- 27 zones classées CA
- 5 zones classées CB
- 8 zones classées IA
- 1 zone classée IB.

3.- Le règlement 298 et ses amendements sont modifiés en autant que nécessaire pour donner effet au présent règlement.

4.- Le présent règlement entrera en vigueur suivant la Loi.

FAIT ET PASSE en la Cité de Loretteville, ce 19 juin 1972.


Maire

Secrétaire-Trésorier

Il est proposé par monsieur le conseiller Joseph Légaré et résolu à l'unanimité que ce règlement soit et est approuvé en première et dernière lecture comme l'un des règlements de ce Conseil sous le numéro 724.

Il est aussi résolu à l'unanimité que l'assemblée publique des personnes majeures inscrites dans le rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaire d'immeuble imposable et possédant la citoyenneté canadienne de la Cité de Loretteville, pour soumettre à leur approbation le règlement municipal 724 soit et est fixée à jeudi le 29 juin 1972 à 19.00 heure.

Donné à Loretteville, ce 19ième jour de juin 1972.


Secrétaire-Trésorier

RUE COOK

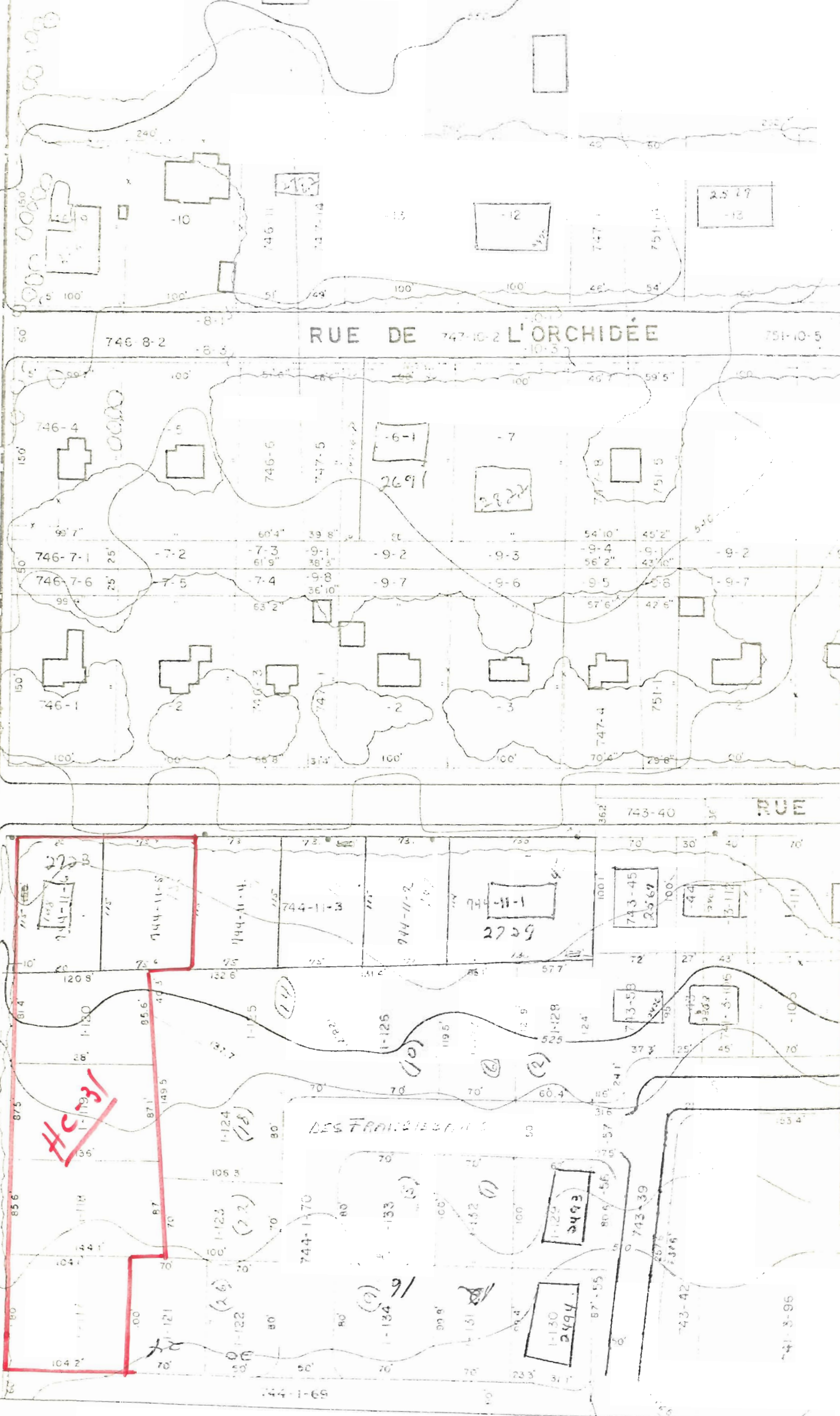
RUE DE L'ORCHIDÉE

RUE

DES FRONTOIS

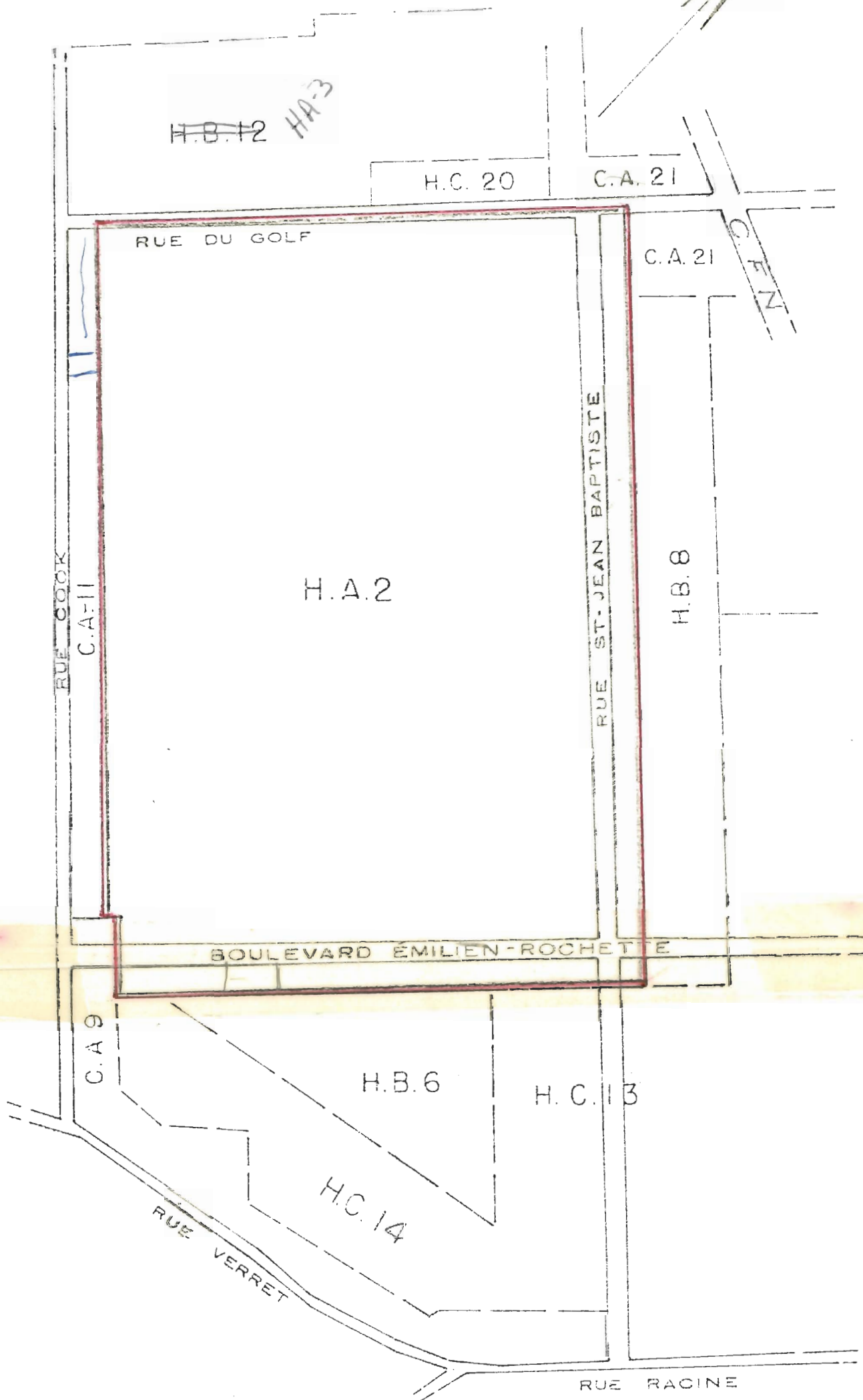
CITÉ DE LO

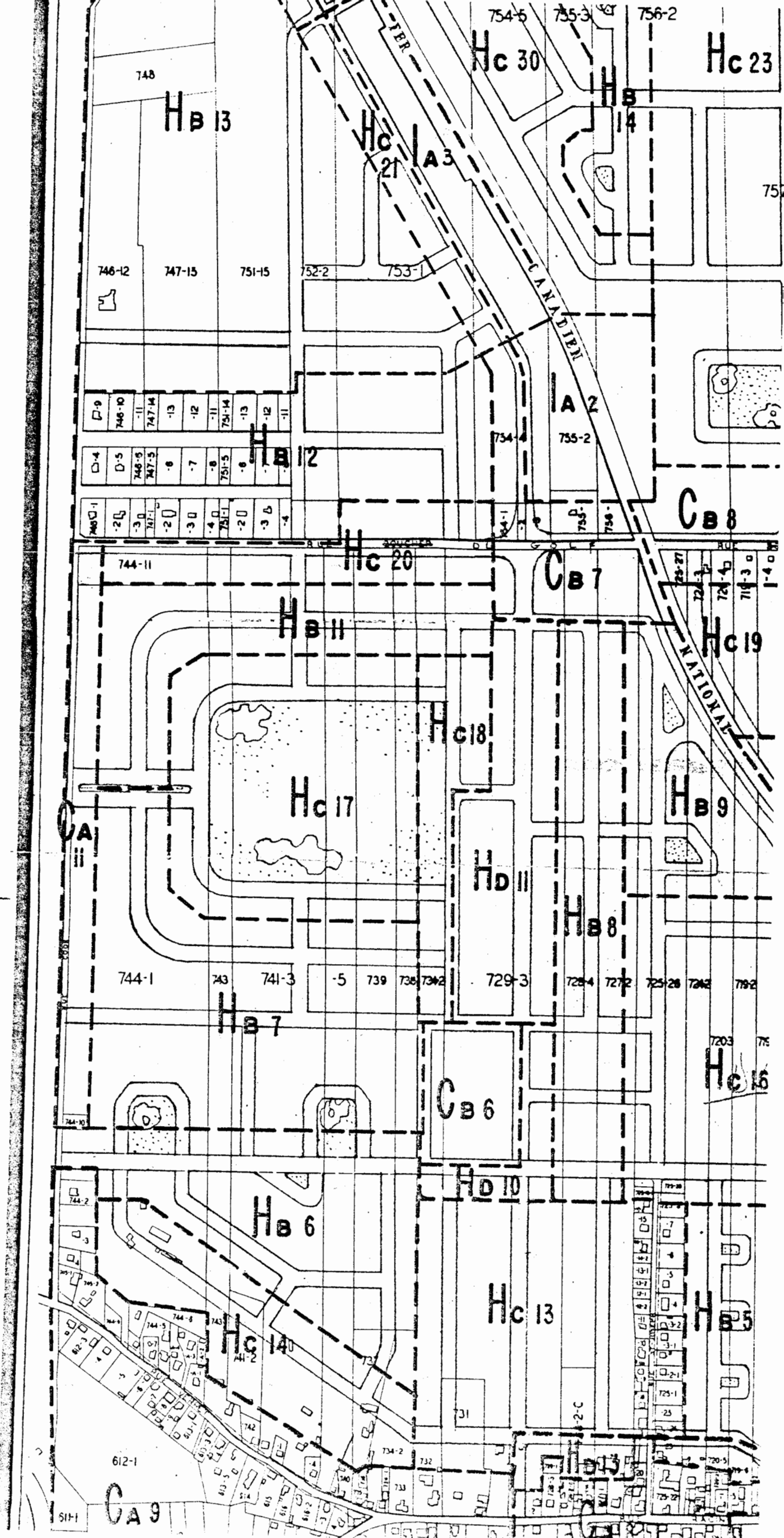
N



PLAN
DE LA ZONE HA.2
VILLE DE LORETTEVILLE
COMTÉ DE QUÉBEC
STE-FOY, le 16 mai 1963
Préparé par: <i>Michel Dutil</i> a.g.
DUTIL & YERGEAU ARPENTEURS-GEOMÈTRES
Échelle:
1529

le plan sur
la page
suivante.





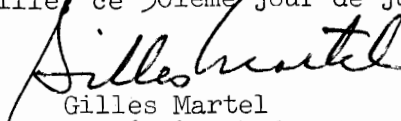
CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
CITE DE LORETTEVILLE.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le règlement
724 amendant le règlement 298 en créant une nouvelle zone HC sur
la rue Cook au nord-ouest de la rue Père Chabanel,
a été approuvé par les personnes majeures inscrites dans le rôle
d'évaluation en vigueur comme propriétaire d'immeuble imposable
et possédant la citoyenneté canadienne de la Cité de Loretteville,
le jeudi, 29 juin 1972.

Le dit règlement est maintenant déposé au bureau de la
Corporation, 236 rue Racine, Loretteville où les intéressés pourront
en prendre connaissance.

Ce règlement entrera en vigueur suivant la Loi.

Donné à Loretteville ce 30ième jour de juin 1972.


Gilles Martel
Secrétaire-Trésorier

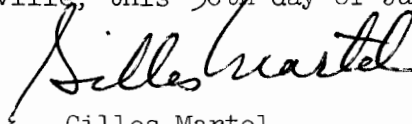
CANADA,
PROVINCE OF QUEBEC,
CITY OF LORETTEVILLE.

PUBLIC NOTICE is hereby given that municipal by-law
724 amending the by-law 298 creating a new zone HC on the Cook
Street of North-West of the "Père Chabanel" Street,
has been approved by the persons of full age who are entered on the valu-
ation roll in force as owners of taxable immobeables and are Canadian
Citizens, of the City of Loretteville, Thursday, 29th day of June 1972.

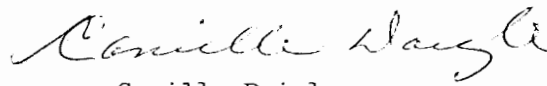
Sais by-law is now deposited at the Corporation's Office,
236 Racine Street, Loretteville, where interested people can take
knowledge of same.

This by-law will come into force by the law.

Given at Loretteville, this 30th day of June 1972.


Gilles Martel
Secretary-Treasurer

Je, soussigné, certifie avoir affiché le présent avis à
l'endroit ordinaire d'affichage, le vendredi, 30 juin 1972 entre
14.00 et 15.00 heure.


Camille Daigle
Inspecteur municipal